**Cellule TERRAH**

**Affaire N° 24P012**

**Réhabilitation du niveau 7 de la tour A du Centre Hospitalier d’Avignon**

**Lot n° ……………………………..**

Préambule :

Ce document fait partie intégrante de l’offre du candidat.

Celui-ci doit indiquer, selon les items figurant au règlement de consultation, les dispositions qu'il compte adopter en complément des conditions figurant au cahier des charges.

Les différents éléments demandés sont à renseigner obligatoirement sur le présent document (pas de renvoi à un document propre au candidat)

Toute déclaration devra être justifiée pour être appréciée et prise en compte.

Si le candidat le souhaite, des documents complémentaires peuvent être joints et listés à la fin du présent document.

Le **présent mémoire technique sera une pièce contractuelle du marché.**

A ce titre, les informations et dispositions renseignées **qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges** engagent contractuellement le prestataire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution de ses prestations.

En cas de groupement d’opérateurs économiques, il est exigé de rédiger un mémoire technique unique. Dans le cas contraire seul le mémoire du mandataire du groupement sera pris en compte.

**Raison sociale de l’entreprise candidate : ………………………………..**

**Rédacteur du mémoire technique (nom et fonction dans l’entreprise) :…………………………………………**

**MEMOIRE TECHNIQUE**

# Organisation et moyens spécifiques affectes a l’opération :

## Moyens humain affectés à l’opération compatible avec l’organisation de chantier attendue

* Organigramme fonctionnel de l’équipe affectée à l’opération avec les coordonnées de chacun
* Nombre de personnes affectées au chantier (mini et maxi selon les phases)
* Dispositions prévues : personnes pressenties pour la réalisation avec l’ancienneté  dans l’entreprise, la qualification, l’autonomie, des responsabilités ……..

## Moyens techniques et matériels affectés à l’opération

## Méthodologie d’intervention en milieu occupé et hospitalier

# Méthodologie pour respecter le planning prévisionnel et le phasage opérationnel :

# Qualité des matériaux et des équipements :

Qualité des principales fournitures, matériaux et équipements au regard des fiches techniques (conformité du matériel prescrit au CCTP).

Les matériaux proposés par le candidat doivent être conformes au cahier des charges. Ne seront considérés comme contractuels que ceux ayant fait l’objet d’une mise au point à la notification du marché.

Les matériaux et matériels doivent faire l’objet d’une validation expresse de la maîtrise d’œuvre et du maître l’ouvrage avant toute mise en œuvre par l’entreprise.

**Pièces jointes :**